

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS
EXAMEN DU 6 décembre 2022**

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)	Résultat
265429	CHALVE Stéphane	TAXI	ADMIS
256394	COSYN Florent	TAXI	ADMIS
263971	FAGES Charlene	TAXI	ADMIS
270341	GIRODON Julien	TAXI	ADMIS
268740	MILOT Thomas	TAXI	ADMIS
270582	MOULIS-SUDRE Guy	TAXI	ADMIS
256698	NUNES GASPAS Rui Filipe	TAXI	ADMIS
267895	VALDEYRON Sandrine	TAXI	ADMIS

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- Copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- Deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- Copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le 04.66.49.81.84.